



Veille législative

T4 2017

Règlements particuliers relatifs aux jeux de loterie instantanés de La Française des jeux accessibles par internet dénommés «**SUPER 100 €**», «**SUPER 200 €**», «**SUPER 500 €**», «**JUSTICE LEAGUE**», «**NEXT LEVEL**», «**CROSSINGO**», «**UNIS POUR LES FETES**», «**BATMAN**», «**NUMERO FETICHE**»
[FDJ, commercialisation et règlement de nouveaux jeux de loterie sur Internet]

Arrêté du 26 septembre 2017 autorisant l'Autorité de régulation des jeux en ligne à mettre en œuvre un traitement intitulé «**contrôle et sanction des opérateurs agréés et lutte contre la fraude et le blanchiment**»
[ARJEL, mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé «**contrôle et sanction des opérateurs agréés et lutte contre la fraude et le blanchiment**»]

Modification du règlement général du 18 octobre 2017 relatif aux jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile
[FDJ, modification des conditions d'accès au compte joueur FDJ]

Décision n° 2017-019 du 19 octobre 2017 portant ajout d'un nom de domaine pour l'accès à l'offre de jeu de la société BES SAS
[ARJEL, délivrance d'un agrément à destination de la société BES SAS pour commercialiser son offre de jeu de cercle en ligne]

Arrêté du 22 novembre 2017 fixant les minima d'enjeux pour les paris engagés sur les courses hippiques
[PMU, fixation des minima d'enjeux applicables aux paris hippiques enregistrés hors réseau internet et sur les hippodromes]

Arrêté du 22 novembre 2017 fixant les minima d'enjeux pour les paris engagés sur les courses hippiques en Nouvelle-Calédonie
[PMU, fixation des minima d'enjeux applicables aux paris hippiques enregistrés hors réseau internet et sur les hippodromes]

Décision n° 2017-021 du 23 novembre 2017 portant ajout d'un nom de domaine pour l'accès à l'offre de jeu de la société VIVARO LIMITED
[ARJEL, délivrance d'un agrément pour la commercialisation de paris sportifs en ligne]

Arrêté du 24 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 9 mars 2006 fixant la répartition des sommes mises sur les jeux exploités par La Française des jeux
[FDJ, part des frais d'organisation et de placement fixée à 11,863 % pour le jeu de loterie «**UNIS POUR LES FETES**»]

Modification du 30 novembre 2017 relatif au règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile
[FDJ, modification du délai de liquidation du montant des avoirs des joueurs en déshérence]

Arrêté du 5 décembre 2017 fixant la liste des pièces à fournir pour les demandes d'autorisations d'exploiter des postes d'enregistrement de jeux de loterie, de jeux de pronostics sportifs et de paris hippiques
[FDJ, PMU, Ministère de l'Intérieur]

Décision n° 2017-023 du 14 décembre 2017 relatif au renouvellement d'agrément pour l'opérateur BETCLIC ENTERPRISES LIMITED (**paris hippiques, paris sportifs et jeux de cercle**)
[ARJEL, renouvellement d'agrément]



Veille législative

T4 2017

Décision n° 2017-026 du 14 décembre 2017 portant délivrance à la société REEL MALTA LIMITED de l'autorisation relative au partage des liquidités de poker
[ARJEL, partage des liquidités de poker en ligne]

Arrêté du 22 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 9 mars 2006 fixant la répartition des sommes mises sur les jeux exploités par La Française des jeux
[FDJ, modification du taux de retour au joueur pour les jeux suivants : « BINGO » ; « BINGO ONE » ; « BINGO GOOD AFTERNOON » ; « BINGO FIFTY FIFTY », mise en place d'un taux de retour moyen maximum pour l'ensemble des jeux de tirage immédiats en ligne]

Arrêté du 28 décembre 2017 relatif à l'exploitation de jeux de hasard dans les casinos installés à bord des navires
[Dispositions applicables aux casinos installés à bord des navires de commerce transporteurs de passagers battant pavillon français]

Arrêté du 28 décembre 2017 relatif à l'exploitation de jeux de hasard dans les casinos installés à bord des navires
[Dispositions applicables aux casinos installés à bord des navires de commerce transporteurs de passagers battant pavillon français ET dont la durée habituelle du trajet est inférieure ou égale à six heures]

Décret n° 2017-1888 du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de liquidation et de recouvrement du montant des avoirs des joueurs en déshérence dû à l'Etat par La Française des jeux au titre de la loterie en ligne et par les opérateurs de jeux en ligne agréés par l'Autorité de régulation des jeux en ligne
[Jeux en ligne, FDJ, opérateurs agréés ARJEL, modalités de liquidation et de recouvrement du montant des avoirs des joueurs en déshérence dû à l'Etat]